

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 78

présenté par
M. Sitzenstuhl et Mme Klinkert

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« et des commissions chargées des affaires européennes de l'Assemblée nationale et du Sénat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer le rôle des commissions des affaires européennes.